

**REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 22 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 juin à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 16 juin 2022 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint-Symphorien-le-Valois.

**Etaient présents :**

Mesdames Michèle BROCHARD, Rose-Marie LELIEVRE, Stéphanie MAUBÉ et Messieurs David CERVANTES, Marc FEDINI, Christophe GILLES, Alain LECLERE, Henri LEMOIGNE, Roland MARESCQ, Jean-Marie POULAIN et Thierry RENAUD.

**Excusés :** Anne HEBERT et Alain LECLERE

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 10

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

**DEC2022-014-BUREAU (8.4)**

le ....06../...07.../2022

**TRAVAUX : Signature de la convention de mise à disposition de la toiture de la salle Jacques Lair à La Haye avec WEST ENERGIES pour la pose de panneaux photovoltaïques**

Le 19 octobre 2017, le conseil communautaire a autorisé par délibération DEL20171019-351 la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Jacques LAIR, située à La Haye, par le SDEM dans le cadre de la rénovation du bâtiment. Cette opération doit être sans gain ni perte financière pour la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Ainsi, la maintenance, le remplacement éventuel des panneaux et leur démantèlement final doivent être à la charge du SDEM. Il en est de même pour les surcoûts générés sur le bâti (renfort de charpente, local onduleur...) pour permettre cette mise en place.

Toutefois, après clarification des conditions d'intervention, il est apparu que ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques serait finalement porté par la société d'économie mixte WEST ENERGIES, dont le SDEM est par ailleurs actionnaire.

Considérant la délibération DEL20200722-165 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire et notamment l'autorisant à signer les contrats de locations ou baux relatifs aux biens immobiliers de la communauté de communes d'une durée supérieur à un an,

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20220622-DEC2022-014-BUR-AU  
Date de télétransmission : 06/07/2022  
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Ceci exposé, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décident :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de la toiture de la salle Jacques LAIR, située à La Haye, pour une durée de 30 ans non plus avec le SDEM, mais avec la société d'économie mixte WEST ENERGIES, en maintenant inchangées les autres conditions initialement délibérées le 19 octobre 2017,
- de rappeler que toutes décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

Henri LEMOIGNE



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20220622-DEC2022-014-BUR-AU  
Date de télétransmission : 06/07/2022  
Date de réception préfecture : 06/07/2022